



## Le collectif, une opportunité pour développer son activité

Pascal et ses associés gèrent la ferme des Clos sur 90 ha. Installés en SAS (1), ce format très souple offre de nombreuses possibilités aux nouveaux exploitants.

Ce vendredi midi, à Bonnelles, dans les Yvelines, les associés de la ferme des Clos et leurs salariés se retrouvent pour déjeuner. Un moment convivial pour « décompresser » après les débats du matin. En effet, le collectif organise, toutes les deux semaines, un point général sur l'organisation de la structure, des salariés et des projets à venir. Il faut dire que les sujets à débattre sont nombreux pour les cinq associés qui gèrent, depuis deux ans, trois salariés et pas moins de six ateliers de production différents. Lorsque l'opportunité de reprendre du foncier agricole s'est présentée à Pascal, agronome de formation et apiculteur depuis plus de vingt ans, celui-ci ne s'imaginait pas se lancer seul. Il rencontre Jérémie, jeune apiculteur, sur lequel il s'appuie pour s'occuper des ruches. Très rapidement, ils fondent la Miellette des Clos, une SAS, un modèle typique en apiculture qui permet de gérer les stocks

entre la société et leurs deux entreprises individuelles. Ils mutualisent ainsi tous leurs investissements, ce qui donne un vrai coup de pouce à Jérémie qui démarre dans l'activité. Au gré des rencontres, se présentent Johann avec son projet de houblonnière, puis Romuald, maraîcher, et Vincent, arboriculteur. Tous ont la volonté de s'installer, possèdent les formations requises mais pas le foncier. L'opportunité est belle pour eux, ils créent donc chacun leur propre entreprise individuelle, signent un bail avec le groupement foncier agricole (GFA) propriétaire des 90 ha, avant de tous s'associer.

### Le choix de la SAS

Avec leur conseiller de gestion, ils écartent rapidement l'idée du Gae, confrontés à des « impasses » dues à la multiplicité d'ateliers. « Comment justifier le coût d'un véhicule, supporté par tous, uniquement pour le transport de nos ruches ? » Par conséquent, ils décident de fonder la ferme des Clos en SAS, « un statut qui autorise beaucoup de choses », justifie Pascal, « et s'adapte à notre créativité ». La SAS porte une partie du bail et gère les céréales, l'atelier de volailles et l'emploi des salariés. Ce dernier poste est refacturé à chaque entreprise individuelle au prorata du temps passé sur l'atelier.

Pour faire fonctionner le collectif, pas de règlement intérieur mais une charte qui reprend ses valeurs, notamment celle de mutualiser le savoir, l'expérience et les ressources. Les associés prônent au maximum la complémentarité des ateliers afin de réduire leurs charges. Par exemple, les grandes cultures serviront à nourrir la volaille qui assurera le désherbage et la fertilisation de la houblonnière... Autre avantage, certains coûts tels que le forage ou d'autres infrastructures « inaccessibles pour un jeune qui se serait lancé seul », selon Pascal, ont été pris en charge par le collectif.

Au-delà, ce format leur donne une certaine « émulation » et « des échanges partagés », déclare Jérémie qui a pu compter sur les conseils de ses collègues, notamment durant son installation. En effet, lui et Johann ont pu obtenir la dotation jeune agriculteur (DJA).

Aujourd'hui, ce sont eux qui conseillent d'autres porteurs de projet qui ont entamé le parcours à l'installation pour rejoindre le collectif. Il faut dire que les associés ne manquent pas d'idées : création d'un élevage ovin, transmission de l'atelier de volailles à une future associée, mais aussi ouverture d'une boutique à la ferme. Si Pascal aime comparer le collectif à une ruche, celle-ci n'a pas fini de bourdonner... ALEXANDRA GAMBARELLI (1) Société par actions simplifiée.

### AVIS D'EXPERT

#### « Mutualiser ou dissocier en SAS »

La société par actions simplifiée (SAS) ne convient pas forcément en agriculture, elle est souple et ouverte. Si vous avez un atelier d'activité et souhaitez un statut permettant la SAS pour rejoindre à vos associés. Par ailleurs, si vous souhaitez dissocier la mutualisation de votre activité, vous pouvez également choisir pour vous retourner au travail sur la transmission et la vente, ou mutualiser des outils de travail. Sans oublier le coût que son usage implique, cependant, ce format « est pas la dernière, le dernier pas à faire, ce n'est pas le conseil à prendre ».

Françoise Mouton  
Diplômée en gestion  
à l'Institut national  
de l'agriculture  
et de la pêche

